

Les fiches bénévolat

Fiche Bé - 3

Janvier 2023

L'abandon des frais des bénévoles

Principes généraux

Il est possible pour le bénévole de renoncer au remboursement de ces frais pour en faire don à APF France handicap : il doit inscrire sur la note de frais la mention « *Je soussigné(e), certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus, et en faire don au profit d'APF France handicap* ». Il reçoit un reçu fiscal, correspondant au montant de ces frais. Si le bénévole est imposable, 66% de son don à APF France handicap sont déductibles de ses impôts sur le revenu, dans la limite de 20% de son revenu imposable. Par exemple, un don de 50€ ne lui coûtera que 17€ (bénéfices prévus aux articles 238 bis du code général des impôts). Le reçu fiscal est émis au cours de l'année civile qui précède la déclaration d'impôt à laquelle l'affecter. Il bénéficie d'un reçu fiscal par don.

Modalités pratiques

IMPORTANT : Merci de ne pas envoyer ces dons bénévoles chez EDIIS (prestataire qui gère la base de données donateurs Alizé) qui n'est pas habilité pour les enregistrer.

NOUVEAU : Vous pouvez désormais enregistrer ces abandons de frais bénévoles sur @cteur+, et éditer vous-mêmes les reçus fiscaux y afférant.

Pour ce faire, 3 conditions essentiels à respecter :

1. Le code mailing à utiliser pour enregistrer ces dons doit être FDBENEV22 (pour les missions effectuées en 2022), avant le 15 janvier 2023 (pour que les personnes reçoivent un reçu fiscal sur l'année 2022).
2. Un abandon de remboursement de frais bénévoles ne peut être enregistré que sur la fiche d'un acteur bénévole et ce, quel que soit son statut d'adhésion (en cours, en carence, ancien ou jamais adhérent)
3. Aucun reversement bénévole ne peut être enregistré sans justificatifs (factures, notes de frais de missions signés par le responsable, etc...). Ces documents sont obligatoires et nous permettront de justifier ces dons, si nécessaire, auprès de l'administration fiscale.

Il convient également de télécharger ces justificatifs (avant ou après l'enregistrement du don bénévole), comme suit :

- ⇒ Fiche administrative
- ⇒ Suivi des échanges
- ⇒ Rajouter un échange

Pour aller plus loin

- [La page bénévolat \(espace actions associative de l'Intranet\)](#)
- Contact siège/relation adhérents : accueil.adherents@apf-francehandicap.org

Ajouter un échange

* Date :

* Type

Fichier Aucun fichier sélectionné.

* Objet

Détails

En aucun cas la zone de saisie libre ci-dessus ne doit servir à l'enregistrement de données à caractère personnel concernant l'acteur.